

---

[Imprimer](#)

## **Un marché d'espaces verts pour la gare Saint-Denis Pleyel**

Image

---

## **La Société du Grand Paris (SGP) souhaite confier des travaux d'espaces verts pour le secteur de Saint-Denis Pleyel (gare et ouvrages annexes) des lignes 14 nord, 16 et 17 sud du Grand Paris express.**

La réalisation de la gare de Saint-Denis Pleyel - futur terminus des lignes 14, 16 et 17 - va s'accompagner d'une requalification des espaces publics adjacents. "Afin de garantir des lieux ouverts à la vie urbaine et aux espaces publics, les principes d'aménagement paysager proposés visent la création d'espaces lisibles et de parcours fluides autour de la gare de Saint-Denis Pleyel et de ses abords, indique la SGP. Sur le parvis, le végétal est envisagé comme un vocabulaire urbain destiné à orienter, signaler et qualifier des lieux."

La Société du Grand Paris, maître d'ouvrage du Grand Paris express, a lancé un marché pour l'exécution de travaux de réalisation, d'aménagements paysagers et d'entretien des espaces verts de la gare de Saint-Denis Pleyel (Seine-Saint-Denis) et la réalisation d'espaces verts de type engazonnement et entretien des ouvrages annexes Finot (Saint-Ouen), Cachin et Acrobates (Saint-Denis), après que les travaux d'aménagement tous corps d'états auront été majoritairement menés.

Le lauréat sera notamment chargé de la plantation des arbres en quinconce afin de laisser de grandes largeurs de passage entre chaque tronc et d'organiser "l'espace pour définir un lieu sécurisant, davantage conçu pour valoriser l'intermodalité, les échanges et la fluidité des circulations". Le parvis haut, concerné principalement par les plantations, s'étend sur une surface de 3 300 m<sup>2</sup> en intégrant les emmarchements.

### **Masse végétale**

L'objectif est de créer un paysage urbain dont la masse végétale du parvis haut créera une ombre qui qualifiera un parvis bas en révélant un espace ouvert et dégagé. "Deux ambiances distinctes définiront ainsi l'environnement de la gare pour valoriser le parvis bas comme une "clairière urbaine", un lieu de vie, d'échange et de circulation", précisent les documents de marché.

Sur la toiture, d'une surface d'environ 1 600 m<sup>2</sup>, "l'aménagement paysager cherche davantage à créer une véritable scénette urbaine", signale la SGP. Ce "jardin suspendu" doit créer "une parenthèse urbaine et paysagère". "Lieu de contemplation et de déambulation, des buttes permettront de créer des cadrages et définiront des strates de plantation distinctes", ajoute l'établissement public.

[Consulter l'avis](#)